

Le 06 mai 2020

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Modalités de mise à disposition des informations relatives aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire des actionnaires du mercredi 27 mai 2020

Compagnie du Cambodge informe ses actionnaires que ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire se tiendront à huis clos le mercredi 27 mai 2020 à 14h00.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 25 mars 2020. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à ces Assemblées. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à ces Assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse www.compagnie-du-cambodge.fr (Investisseurs/Information réglementée).

